Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Mireille Hurlin le 24 octobre 2025

Catastrophes naturelles : 4 communes vauclusiennes en état de catastrophe naturelle



Les communes de Mormoiron, Piolenc, Saumane-de-Vaucluse et Beaumont-de-Pertuis viennent d'être reconnues en état de catastrophe naturelle à la suite d'inondations et de mouvements de terrain liés à la sécheresse. Les sinistrés ont désormais trente jours pour effectuer leurs démarches auprès des assurances.

Publiés ce vendredi 24 octobre 2025 au Journal officiel, les arrêtés interministériels des 15 et 16 octobre actent officiellement la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour quatre communes vauclusiennes durement touchées ces derniers mois. Deux types de phénomènes sont concernés : les inondations et coulées de boue d'un côté, et les mouvements de terrain liés à la sécheresse et à la

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Mireille Hurlin le 24 octobre 2025

réhydratation des sols de l'autre.

Dégâts de voierie et dans les habitations

À Mormoiron, les pluies torrentielles du 4 septembre 2025 avaient provoqué d'importants dégâts sur la voirie et dans plusieurs habitations. La commune de Piolenc avait elle aussi subi les assauts des eaux entre le 31 août et le 1er septembre. Plus au nord du département, Saumane-de-Vaucluse et Beaumont-de-Pertuis sont reconnues pour des sinistres d'une autre nature : les fissures et affaissements de terrain consécutifs à la sécheresse du printemps 2023, un phénomène récurrent et coûteux dans le sud du pays.

Une déclaration dans les 30 jours

Les habitants concernés disposent désormais d'un délai maximal de trente jours, à compter de la publication de l'arrêté, pour déclarer leurs dommages auprès de leur compagnie d'assurance**.** Ces reconnaissances ouvrent droit à une indemnisation spécifique, souvent indispensable pour la reconstruction des habitations et des infrastructures endommagées. Les arrêtés complets peuvent être consultés sur le site officiel : www.legifrance.gouv.fr.

Un rappel à la vigilance et à la résilience

Ces nouvelles reconnaissances illustrent la vulnérabilité croissante du Vaucluse face aux aléas climatiques extrêmes, entre sécheresses à répétition et épisodes orageux violents. Un rappel, s'il en fallait, que la prévention et l'adaptation au changement climatique sont désormais des priorités locales autant que nationales.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !